
REFLEXIONS

Le français et son usage dans les Pays-Bas septentrionaux



Il y a plusieurs manières d'aborder une langue. Celle que je propose dans cet essai — bilan tout provisoire d'une recherche en cours — ne prétend pas se substituer aux approches des grammairiens ou des linguistes, des littérateurs ou des spécialistes en didactique. Bien au contraire, à terme, elle devrait profiter des acquis de leurs travaux pour les intégrer dans l'approche globale de l'usage d'une langue, en l'occurrence le français, comme pratique culturelle dans une société donnée.

La langue est, on le sait, un objet *multi-forme*, comprenant aussi bien le langage standard que les dialectes ou sociolectes que les voyageurs ou migrants peuvent à l'occasion répandre à l'étranger. Mais elle est aussi un objet *multifonctionnel* qui sert à communiquer des informations, des valeurs ou des émotions, à définir un niveau de culture, à circonscrire un réseau de relations, à identifier une communauté de migrants, voire à stigmatiser un ennemi. Saisir l'usage d'une langue en tant que pratique culturelle demande que l'on définisse soigneusement la totalité du champ des positions qu'une langue peut adopter dans le jeu social, c'est-à-dire l'ensemble des situations dans lesquelles la langue en question peut jouer un rôle significatif, soit en tant qu'instrument actif de

communication, de la parole, soit en tant que symbole d'autres valeurs qui renvoient à l'histoire de cette langue ou à la position réelle ou présumée des gens qui la pratiquent.

PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

La recherche présentée ici concerne la position de la langue française dans les Pays-Bas septentrionaux. J'entends par là l'ancienne République des Sept Provinces-Unies (vulgairement, mais incorrectement dite « la Hollande ») et ses successeurs de droit : la République Batave fondée en 1795, le Royaume de Hollande de 1806, les départements hollandais annexés en 1810, enfin la partie septentrionale du Royaume des Pays-Bas

créé en 1814. Notons dès maintenant que la langue française, normalement étrangère à ce territoire, a joué pendant une courte partie de cette histoire (1806-1813) le rôle de langue officiellement seconde. Le point de départ de la recherche fut une interrogation sur la valeur réelle d'un vieux poncif, d'un stéréotype répété à satiété par quasi tous les auteurs néerlandais. Ce stéréotype veut que l'élite néerlandaise ait été, au moins depuis le XVII^e siècle et jusqu'en plein XX^e siècle, très largement francisée quant à sa langue et à sa culture (1). Cette prétendue francisation devint l'enjeu d'un débat, voire d'un combat, à l'époque des Lumières — j'y reviendrai — mais fut repris par les historiens du XIX^e siècle. A l'heure actuelle, le réveil des études consacrées aux élites, au détriment de l'intérêt portée naguère aux classes populaires, revivifie le poncif. Qui plus est, il s'est acquis une valeur stratégique dans l'actuel combat pour la défense de la langue française, menacée de disparition à plus ou moins long terme en tant que langue d'usage international.

Sur quoi repose ce poncif ? Correspond-il à une certaine réalité historique ou est-il le fruit d'un imaginaire social privilégiant le secteur des élites et dans ce secteur ceux qui s'expriment dans une langue compréhensible au-delà des frontières ? En bref, peut-on en vérifier le bien-fondé ? Il y a bien sûr des éléments qui charpentent la thèse d'une francisation des élites. Il suffit de se rappeler telle Hollandaise, qui parlait le français à la perfection : Isabelle de Charrière, par exemple, qui, en dépit de son nom de plume, naquit dans une famille noble hollandaise. Mais au-delà des individus, ne doit-on pas conclure — sur la foi du travail de Riemens par exemple — à une extension continuelle du français en Hollande depuis le XVI^e siècle, grâce aux contacts entre les hommes, à l'enseignement, aux voyages, à la lecture ? De fait, Riemens, et d'autres après lui, nous ont imposé l'image d'une pénétration toujours croissante du français en Hollande, interrompue seulement depuis une vingtaine d'années (2).

Le problème posé par les études de Riemens

et d'autres historiens de la langue et de la culture françaises aux Pays-Bas est qu'elles se contentent d'avoir recours à des sources de caractère normatif ou qui saisissent l'emploi des langues du côté de l'offre (l'édition, l'enseignement), non point du côté de la demande. Elles indiquent un effort de diffusion, des opportunités *données*, au lieu d'une pénétration effective, des opportunités *saisies*. L'un et l'autre ne vont pas forcément de pair. Il est en particulier très malaisé de mesurer la diffusion du livre français si abondamment produit en Hollande sous l'Ancien Régime, et, plus encore, d'en saisir la lecture effective. Pour remédier à ces lacunes, il faudrait étudier en priorité non pas l'offre, mais la demande de français, ou plutôt sa *réception* comme langue de contact, langue de culture, langue de socialisation, en tenant à l'esprit qu'il y a toujours interaction entre la langue que l'on souhaite parler ou que l'on repousse et le modèle culturel qu'elle véhicule ou symbolise. Ici cependant je m'en tiendrai à la langue seule.

Toute cette problématique amène une articulation tripartite de la recherche. Il faut tout d'abord définir les hypothèses qui la sous-tendent et l'orientent. Ces hypothèses partent du modèle de base d'une interaction constante entre les occasions données et les occasions saisies pour apprendre et utiliser le français. Dans un deuxième temps, on identifiera donc les occasions fournies, l'offre. En troisième lieu, la recherche se tournera vers les occasions saisies, la demande et la réception effective. Enfin — mais nous ne sommes pas encore là — le bilan final servira à confirmer ou infirmer les hypothèses de départ.

HYPOTHÈSES : **FRANCISATION** **DÉFRANCISATION** **REFRANCISATION**

L'hypothèse principale qui sous-tend la recherche peut être formulée ainsi : en tant que pratique culturelle, l'emploi d'une langue ne saurait être dissocié, dans notre recherche, des conditions sociales. Cette présupposition même interdit

d'adopter la thèse d'une pénétration croissante, linéaire, du français en Hollande. Bien au contraire, l'usage du français, soit par le simple apprentissage passif, soit par l'emploi actif de la langue, doit être considéré comme un phénomène conjoncturel. Il s'inscrit dans un champ de tension comportant une multitude de variables :

— le prestige de la culture dont la langue est le vecteur ou le symbole, ou encore le prestige du pays dont elle est originaire (c'est le facteur externe) ;

— l'utilité réelle, éprouvée de la langue comme véhicule de connaissances ou instrument d'échanges, de contact (le facteur interactif) ;

— la position relative de la langue étrangère dans le champ d'ensemble des langues indigènes et étrangères, soit, dans les Pays-Bas septentrionaux, d'une part le néerlandais et le frison avec leurs dialectes, d'autre part le latin, ancienne langue savante, et, outre le français, principalement l'allemand, l'anglais et l'italien (le facteur positionnel) ;

— le rôle et le prestige de la langue comme déterminant de positions sociales dans un pays étranger : le fait de (savoir) parler français augmente-t-il ou non le prestige social ou les perspectives de carrière ? C'est le facteur interne au pays concerné.

En confrontant ces variables (et d'autres encore) à l'état de nos connaissances sur la diffusion du français en Hollande, on peut dessiner une conjoncture en cinq grandes phases, étant bien entendu que localement et dans des groupes sociaux particuliers le rythme d'évolution a pu être différent.

Phase I. A partir du xv^e siècle, le français s'introduit dans les Pays-Bas septentrionaux par le truchement de groupes (pré-) professionnels déterminés : c'est la langue du commerce des Néerlandais avec les ports de la façade atlantique (Rouen, Nantes, La Rochelle, Bourgneuf, Bordeaux, etc.) ; c'est la langue administrative des nouveaux souverains bourguignons, puis habsbourgeois ; c'est enfin la langue de contact des étudiants pèlerins qui vont faire leurs études de droit à Orléans, Bourges, Angers ou dans d'autres facultés à Paris.

Phase II. A partir du xvi^e siècle, par les effets cumulés de l'expansion d'une civilisation de cour francophone (d'abord bourguignonne, ensuite française), d'une réforme religieuse née dans la Francophonie (le calvinisme), de plusieurs refuges successifs (wallon puis huguenot), et de la transformation de l'ancienne pèlerinage académique, voyage d'études, en voyage d'éducation à objectif plus large, le français devient progressivement langue de distinction d'un groupe social, puis d'une couche sociale entière. Il s'impose comme langue de socialisation des élites. Notons que ce modèle a certainement mis du temps à couvrir le territoire tout entier. Il fallut d'abord que le dialecte hollandais s'imposât comme langage standard, langue normative de la République tout entière, aux dépens des dialectes saxons et, pour ce qui était de l'administration du moins, de la langue frisonne. L'unification linguistique des élites du pays, que l'on peut dater de la seconde moitié du xvii^e siècle, amena le besoin d'une nouvelle langue de distinction sociale, une langue de culture qui pût efficacement satisfaire le désir d'aristocratisation des élites bourgeoises de la République hollandaise, issues du négoce et nouvelles venues sur la scène internationale des cours de l'Europe. L'instrument de cette socialisation qui servait à la fois à rapprocher les élites néerlandaises de leurs homologues étrangers et à les distinguer des autres groupes sociaux au sein de leur pays d'origine, fut le « grand tour » qui, quel chemin que l'on pût choisir, inclut toujours la France du Nord, celle de la capitale et des pays de la Loire, réputée pour la qualité du français qu'on y parlait, de ses vins et de la vie sociale de ses élites. L'on peut estimer qu'au moins la moitié des fils des régents des villes (bourgmestres, échevins, trésoriers, députés aux États, etc.) fit au xvii^e siècle un tel grand tour. Le modèle culturel que les jeunes gens venaient chercher

(1) Cf. par exemple J. A. Dijkshoorn, *L'influence française dans les mœurs et les salons des Provinces-Unies*, Paris, 1925, et R. Murris, *La Hollande et les Hollandais aux xvii^e et xviii^e siècles vus par les Français*, Paris, 1925.

(2) K.-J. Riemens, *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du xvi^e au xix^e siècles*, Leyde, 1919.

en France était celui de l'honnête homme, amplifié par la civilisation de cour naissante qui éblouit les bourgeois (3).

Phase III. La façon même dont l'élite sociale utilisa à son profit la diffusion de la langue française conduisit au XVIII^e siècle au discrédit conjugué de cette élite et de sa langue de culture (4). Les couches bourgeoises frustrées du pouvoir politique par l'oligarchie en place lui reprochèrent amèrement le manque d'expansion, puis la stagnation de la République hollandaise, qui fut perçue comme un déclin. Cherchant une cause manifeste, l'on en rendit coupable la culture française symbolisée par sa langue, synonyme de préciosité, de maniérisme, de mollesse, par opposition à la robustesse du néerlandais et aux vertus antiques des Bataves. Seul le retour à l'authentique culture néerlandaise pourrait régénérer le pays. En tant que langue de socialisation, le français connut dès lors une éclipse dans de larges secteurs de la bourgeoisie marchande et cultivée, celle qui se situait immédiatement en dessous des élites dirigeantes. Il est vrai que le français s'imposa en même temps dans une autre fonction sociale, en tant que langue de communication scientifique de la République des Lettres, au détriment du latin. Cependant, là encore il dut affronter une double concurrence, celle des Lumières anglaises et de la science allemande.

Phase IV. Il y a tout lieu de croire que le prestige du français, et peut-être même sa diffusion, avait atteint son niveau le plus bas au moment même où la Révolution de 1789 allait exporter des valeurs nouvelles dans la langue française et imposer cette langue comme véhicule administratif et instrument éducatif dans les territoires amis, les républiques sœurs et les pays conquis. Il faudrait systématiquement analyser l'usage du français et son niveau réel dans les correspondances administratives avec le pouvoir central sous le régime francophone (1806-1813), pour pouvoir en dire davantage. Dès maintenant, on peut constater qu'à défaut d'un niveau de français suffisant les Hollandais ne furent point admis dans les places fondées dans les écoles que l'Empire leur réservait, que les

maires des communes rurales ignoraient la langue de l'Empire et que le lecteur de littérature française à l'université de Leyde, Jean-François Mielle, nommé en 1812, n'a point laissé de traces dans la mémoire néerlandaise.

Phase V. Le retour à l'indépendance après l'effondrement de l'Empire s'est, paradoxalement, accompagné d'une nouvelle expansion de la langue française dans les Pays-Bas septentrionaux. Si l'essentiel de la recherche reste à faire, on peut déjà avancer au moins quatre facteurs qui ont favorisé cette évolution : tout d'abord la création du Royaume des Pays-Bas incluant l'actuelle Belgique avec ses élites francisées ; ensuite la constitution d'une culture commune des élites européennes, une véritable civilisation européenne à très forte référence française et dans laquelle les normes esthétiques (mode, beaux-arts, littérature) furent le plus souvent dictées par les créateurs français ; le réveil des catholiques néerlandais qui cherchaient leur légitimité dans un ultramontanisme militant d'inspiration française ; enfin la lente normalisation du système scolaire conduisant peu à peu à la création d'une filière « moderne » dans laquelle la langue française dominait, tout autant pour des raisons historiques [la « hogere burgerschool » (école secondaire bourgeoise), créée par la loi du 2 mai 1863, était en grande partie la continuatrice de l'ancienne « école française »] que pour des motifs d'actualité.

Voilà donc le modèle de la conjoncture d'expansion et de contraction de l'usage du français dans les Pays-Bas septentrionaux. Remarquons que les événements politiques ne paraissent pas avoir joué un rôle notable dans le sort de la langue. Il n'y a aucune raison de croire que le traumatisme de la Guerre de Hollande (1672-1674) ait atteint le prestige du français, ni que la présence française sous la Révolution et l'Empire l'ait particulièrement augmenté. Deux facteurs paraissent jouer un rôle prépondérant dans la diffusion de la langue au-delà du domaine de sa stricte utilité comme langue de contact (commerce, éducation, etc.) : le facteur social à l'intérieur du pays concerné, c'est-à-dire le pres-

tige que la connaissance et l'usage d'une langue étrangère déterminée peut conférer, d'autre part un facteur externe qui tient à la vitalité du pays d'origine de la langue, à savoir la force et la crédibilité du modèle culturel que la langue véhicule et symbolise.

IDENTIFIER LES OCCASIONS FOURNIES POUR APPRENDRE LE FRANÇAIS

La conjoncture esquissée à titre d'hypothèse de travail doit, bien entendu, être nuancée en fonction des groupes sociaux, des milieux professionnels, des régions ou provinces. Les occasions fournies pour apprendre le français ou parler cette langue n'étaient pas partout et de tout temps identiques. Il importe donc avant tout de définir soigneusement ces occasions, en identifiant avec précision les lieux ou régions concernés et en datant finement les occurrences. Grossièrement, l'on peut distinguer six modalités d'offre de langue.

1. Les *communautés d'immigrés francophones* constituent, par leur nombre, la toute première occasion dont il faut tenir compte. Le premier refuge, dit Refuge wallon, amena entre 1572 et 1630 vers les provinces du Nord jusqu'à 150 000 personnes, soit un dixième de la population de la République d'alors⁽³⁾. Ce groupe comprenait, bien sûr, des Flamands néerlandophones, mais comptait également de nombreux francophones des régions ou provinces ultérieurement annexées par la France (Artois, Flandre, Hainaut). Toutefois, la répartition de ces immigrés sur le territoire de la République fut très inégale, elle toucha surtout les provinces côtières ; Amsterdam, Haarlem, Leyde, Rotterdam et Middelbourg, dans une moindre mesure Delft, Dordrecht et Gouda furent les principaux centres d'accueil. Cependant, le volume même de cette immigration en a limité la portée culturelle pour le pays d'accueil. Outre leur langue, les immigrés importaient leur genre de vie qu'ils conservaient dans

leurs communautés quasi autarciques, ce qui limitait les contacts avec les néerlandophones. Aussi, l'assimilation à la population autochtone s'opéra-t-elle ordinairement dans la deuxième ou troisième génération seulement. Mais comme le montre l'exemple d'Élie Luzac le jeune, petit-fils d'un huguenot réfugié de Bergerac, elle put alors être radicale.

Ce second refuge, le Refuge huguenot, attira quelque 35 000 Français d'origine calviniste vers la seule République néerlandaise (soit 1,5 % de la population totale). Mieux répartis sur le territoire que lors de l'exode wallon, ceux-ci constituèrent également une population moins sédentaire et dont l'impact local fut souvent réduit. Parlant de refuges on n'oubliera pas, d'ailleurs, les mouvements de retour des Néerlandais réfugiés en territoire francophone, tels les catholiques au XVII^e siècle, peu nombreux mais point inexistants, et surtout les milliers de « patriotes », révolutionnaires émigrés après l'échec de 1787 et accueillis principalement dans les villes du Nord et à Paris : leur retour en 1795 mériterait d'être étudié sous l'angle de ses conséquences pour la diffusion de la langue et de la culture françaises. Ce qu'il faut retenir, c'est que la diffusion du français dans une communauté d'immigrés s'associe toujours à un genre de vie, un modèle culturel — une solidarité qui offre des chances, tout en comportant des risques.

2. A partir du XVI^e siècle, le territoire néerlandophone se couvrit peu à peu d'un réseau d'*écoles françaises*, sorte d'alternative pour ceux qui ne souhaitaient pas d'enseignement en langues anciennes préluant à l'université, mais simple-

(3) P. Dibon, *Le voyage en France des étudiants néerlandais au XVII^e siècle*, La Haye, 1963 ; A. Frank-van Westrienen, *De Grooten Tour. Tekenning van de educatieve reis der Nederlanders in de zeventiende eeuw*, Amsterdam, 1983.

(4) W. Frijhoff, « Modèles éducatifs et circulation des hommes : les ambiguïtés du second Refuge », in : *La Révocation de l'Édit de Nantes et les Provinces-Unies. Colloque international du Tricentenaire, Leyde, 1^{er}-3 avril 1985, Amsterdam/Maarssen, 1986*, pp. 51-75.

(5) P. Dibon, « Le Refuge wallon précurseur du Refuge huguenot », XVII^e siècle, nos 76-77 (1967), pp. 53-74 ; J. Briels, *Zuidnederlanders in de Republiek, 1572-1630. Een demografische en cultuurhistorische studie* (Saint-Nicolas, Belgique, 1985).

ment un apprentissage de langues modernes et de quelques matières utiles aux arts et au commerce : la géographie, la tenue des livres, les mathématiques, parfois le pilotage, l'histoire ou le dessin ⁽⁶⁾. L'enseignement du français étant la caractéristique de base de ces écoles, l'on pouvait parfois y joindre l'anglais ou l'allemand, surtout au XVIII^e siècle. Cependant, les grandes enquêtes de 1799 et 1811 sur l'enseignement dans l'(ex-) République Batave montrent la pénétration inégale de cet enseignement moderne : 17 élèves sur 1 000 habitants en Hollande septentrionale, 7 dans l'Utrecht, 3 à 4 seulement dans les provinces du Nord, Frise et Groningue, où l'élite n'avait pas encore oublié la culture latine de l'Antiquité classique. Au total, 3 % seulement de la classe d'âge des 12-17 ans a dû suivre l'enseignement des écoles françaises en 1811. Rappelons que les départements hollandais étaient alors annexés à l'Empire et que le français y était donc langue seconde...

3. Il est certain qu'il existait de nombreux *maîtres particuliers* enseignant le français, du moins dans les grandes villes et surtout au XVIII^e siècle, suite à l'afflux de huguenots désœuvrés. Simples maîtres de langues ou précepteurs au service des familles aisées, ils échappent le plus souvent à notre observation. Leur situation était triplement précaire : gagnant peu (c'est la raison pour laquelle les registres d'impôts ne permettent guère de les saisir), ils étaient parfois ouvertement suspectés de corrompre la jeunesse et souffraient enfin du contrôle tatillon des parents, imbus du modèle de l'éducation familiale et peu habitués à se dessaisir des enfants pour les envoyer en nourrice ou en pensionnat, comme cela se faisait alors en France.

4. A tous ceux qui savaient lire et écrire — et l'on peut estimer que ce fut le cas d'au moins la moitié des Hollandais mâles sous l'Ancien Régime, de plus des deux tiers de la population entière lors de l'enquête de 1811 — s'offrait la possibilité d'apprendre le français par une quelconque forme d'*autodidaxie*. Les instruments ne manquèrent point. La Hollande était un pays d'imprimeurs et de libraires, et s'il est vrai que

la majeure partie de la production des livres savants ou interdits demeurait destinée à l'exportation, les occasions de se procurer des livres français existaient dans toutes les villes. Les catalogues de vente des bibliothèques privées ou les inventaires après décès peuvent fournir quelques renseignements sur les livres achetés, mais l'on sait que les ouvrages d'usage intensif y manquent souvent : le manuel de français lu et relu ne survécut pas toujours à son acheteur. Pour la fin de l'Ancien Régime nous disposons de quelques registres de vente de libraires. Ainsi, en 1778, huit des cent six clients locaux du libraire Tijl à Zwolle firent un ou plusieurs achats d'ouvrages français. Leur niveau restait cependant très rudimentaire et ne renvoie point à une lecture intensive d'ouvrages français dans leur langue d'origine : des réimpressions du manuel et du dictionnaire français de Pierre Marin, valeurs scolaires à toute épreuve, l'*Atlas des Enfants*, quelques almanachs, et, seule exception notable, l'*Histoire de Philippe II* et l'*Éloge de Voltaire* achetés par un bourgmestre cultivé ⁽⁷⁾. En fait, ce genre de source sérieuse permet de relativiser l'euphorie dont l'historien de la langue française pourrait être saisi à la lecture des catalogues de bibliothèques. Provenant soit d'érudits, soit de professionnels, soit enfin de collectionneurs, ceux-ci ne sont guère représentatifs du niveau moyen des élites. Mais même dans ces catalogues, la proportion d'ouvrages français ne dépasse pas, d'ordinaire, les 5 % du total, tout en se limitant aux secteurs de la philosophie, des lettres et de l'histoire ⁽⁸⁾.

5. Au XVIII^e siècle, les *églises wallonnes* (c'est-à-dire les paroisses réformées de langue française placées sous l'autorité du synode wallon) se muèrent peu à peu, l'assimilation des huguenots à la vie néerlandaise aidant, en assemblées d'élite pour la population autochtone : de plus en plus de membres appartenaient à des familles de souche néerlandaise. L'on pourrait vraisemblablement en dire autant des églises catholiques françaises fonctionnant à Amsterdam, Leyde ou La Haye, beaucoup moins bien connues. Ces assemblées francophones auréolées du prestige

d'une église non-multitudinaire, mais néanmoins d'obédience orthodoxe et bénéficiant d'une audience internationale, permettaient à leurs membres de pratiquer le français ou de l'apprendre sur le tas dans un milieu francophone. Il faudrait repérer avec précision cette participation néerlandaise aux rites français. S'il n'y a pas de doute sur la qualité sociale des membres, on peut cependant en concevoir sur leurs aptitudes linguistiques. Dans les petites villes, en effet, les églises wallonnes se maintinrent dès la seconde moitié du XVIII^e siècle pour l'essentiel grâce à ce mécanisme malthusien, les Français de souche se faisant très rares.

6. La dernière grande occasion offerte, et pas la moindre, était bien sûr le voyage vers un pays francophone : la Wallonie, la Flandre française, la France proprement dite, la Savoie, la Suisse romande. En fait, le monde francophone n'était pas loin. J'ai déjà mentionné le grand tour des étudiants ou des jeunes bourgeois avides de savoir, de savoir-vivre ou simplement d'émotions fortes... Il ne faut pas oublier le voyage d'apprentissage commercial vers une des grandes villes négociantes de l'intérieur (Paris, Lyon, Lille, Rouen) ou un des ports de l'Atlantique (La Rochelle, Nantes, Bordeaux), où l'on pouvait trouver l'appui d'une nombreuse colonie hollandaise. Là encore, il faut se garder d'exagérer l'impact de ces voyages sur l'éducation des jeunes. Habituellement, ils voyageaient en groupe et demeuraient entre eux, évitant le contact avec la population autochtone. Au point que le fils de négociant drapier Pieter de la Court, pourtant né d'un père réfugié francophone, diacre de l'église wallonne de Leyde, sentit encore le besoin de prendre un cours de français à Genève, en 1642-43, après un voyage de six mois en France comprenant un séjour de deux mois pleins à Saumur⁽⁹⁾.

Il est extrêmement malaisé d'avancer une hypothèse sur l'importance du flux des voyageurs. Contentons-nous donc des indications fournies par les registres de police de la ville de Paris qui recensent les voyageurs néerlandais arrivés dans la capitale au cours des années 1805-1810.

Sur un total de 1 381 entrées (soit moins d'un voyageur par jour, avec des pointes au printemps et à l'automne), on trouve 20 % de voyageurs appartenant au service de l'État : fonctionnaires, armée, marine, et bien sûr les dignitaires de la cour de Hollande, puisque nous sommes à l'époque du roi Louis Napoléon. Le tiers des voyageurs appartient cependant au monde du commerce en gros ou en détail, sans oublier les marchandes de modes ou les colporteurs. Un sixième provient de l'artisanat : c'est le voyage des artisans des métiers de luxe vers la capitale, ou celui des compagnons accomplissant leur propre tour de France. Un autre sixième est constitué par les rentiers sans profession, les vrais touristes dans notre sens du terme. L'on trouve enfin quelques étudiants, des domestiques et des femmes et enfants accompagnant le chef de famille. Dans l'ensemble cependant, le monde des voyageurs est un monde masculin et assez jeune (30 à 35 ans en moyenne)⁽¹⁰⁾.

IDENTIFIER LES OCCASIONS SAISIES

Aucune des six modalités offertes pour apprendre le français, que je viens d'esquisser sommairement, ne couvre la totalité de l'usage du français dans le Pays-Bas septentrionaux. Qui plus est, nous ne savons pas si les occasions offertes étaient réellement saisies. Il importe donc d'identifier dans une recherche particulière quelles occasions saisies, quels usages réels du

(6) Sur ces écoles, cf. W. Frijhoff, « Université et marché de l'emploi dans la République des Provinces-Unies », in : D. Julia, J. Revel et R. Chartier, éd., Les universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècles. Histoire sociale des populations étudiantes, Paris, 1986, pp. 222-224.

(7) Je dois ces renseignements à M. Hans Brouwer (Leyde) qui prépare une thèse sur les usages de l'imprimé dans la ville de Zwolle.

(8) Notons qu'il en allait tout autrement dans les Pays-Bas méridionaux. Cf., en attendant la thèse de M^{me} C.-C. van der Woude consacrée aux bibliothèques privées dans l'ensemble des anciens Pays-Bas, l'étude de M. Deneckere, Histoire de la langue française dans les Flandres, 1770-1823, 2 vol., Gand, 1954.

(9) W. Frijhoff, « Pieter de la Courts reisjournaal (1641-1643) als ego-document », in : H. W. Blom et I. W. Wildenberg, éd., Pieter de la Court in zijn tijd. Aspecten van een veelzijdig publicist (1618-1685), Amsterdam/Maarssen, 1986, pp. 11-34.

(10) D'après Archives nationales. F 7^e 2242.

français peuvent être retrouvés dans le matériau historique.

1. Mettons à un premier niveau l'utilisation purement *symbolique* de la langue française comme élément de prestige social, exprimé dans les armoiries et leurs devises, la titulature, les noms de maisons, les prénoms, et même les changements des noms de famille.

2. Au deuxième niveau se situe la pratique *passive* de la langue : la lecture. L'approche sera ici aussi bien quantitative que soucieuse de repérer des éléments qualitatifs. Il faut, bien sûr, mesurer la part du livre français dans les achats, les bibliothèques, les inventaires après décès, tout en se rappelant qu'acheter ne veut pas forcément dire lecture et qu'inversement l'on peut lire (ou se faire lire) sans acheter. En d'autres termes, il faut être attentif à la pratique culturelle que constitue la lecture, plutôt qu'à la présence du livre qui n'en offre que l'occasion. Telle *Méthode familière* ou tel dictionnaire implique d'ailleurs plus aisément un usage réel que l'achat du dernier roman à la mode. Mais il faut bien reconnaître que nous devons le plus souvent nous contenter de pouvoir noter la simple présence du livre, sans en connaître l'intensité d'usage. Cet usage, nous pouvons le circonscrire dans des cas exceptionnels par une étude précise de tel livre, de telle idée, de tel auteur français. Le travail a été fait pour la réception de Rousseau en Hollande, avec un résultat peu glorieux pour la lecture du philosophe⁽¹¹⁾. Résultat aussi décevant que les ventes de l'*Encyclopédie* en Hollande : 24 souscriptions sur 8 010 exemplaires de l'édition in-quarto (0,3 %), soit moins que dans la seule ville de Mannheim⁽¹²⁾.

3. Au troisième niveau l'on étudiera la pratique *active* de la langue, dans la conversation comme dans la parole écrite. Il faudrait bien distinguer ici entre les groupes particuliers pour lesquels l'usage du français dérivait d'une nécessité professionnelle ou d'un usage généralisé (les diplomates, les officiers de l'armée, les courtisans, les intellectuels de la République des Lettres, le commerce et la banque internationale, les métiers de luxe ou de la mode) et la société globale

où il ne s'imposait par aucune espèce de nécessité. Le français parlé perce dans les conversations rapportées dans les pamphlets (le genre littéraire des « causettes des coches d'eau »), les actes des tribunaux, les documents d'ordre privé conservés dans les archives familiales. Le français écrit se retrouve dans les correspondances (où d'ailleurs souvent plusieurs langues se mêlent subtilement, hiérarchisant les sphères d'intimité) les faire-parts de mariage et de décès (qui constituent une bonne mesure du degré de convention sociale), les pièces de théâtre, les actes des sociétés littéraires, etc.

Plus subtilement, on mesurera la pénétration réelle du français à l'analyse de l'évolution lexicale d'un choix de textes néerlandais, pris dans la longue durée. La substitution des termes néerlandais par des mots tels que « resolutie », « memorie », « requireren », « remonstrantie » renvoie sans doute moins à la pénétration du latin juridique dans le langage administratif néerlandais qu'à l'assimilation insensible de toute une terminologie française, tout comme le retour à un terme néerlandais comme « omwenteling » au lieu du mot bien connu de « révolution » marque un choix conscient des révolutionnaires bataves par rapport à l'emprise présumée de la langue française sur l'imaginaire national. C'est à ce niveau symbolique qu'en dernière analyse le sort d'une langue se joue. Arriver à identifier ces usages symboliques derrière la pratique réelle, et par là saisir l'impact véritable d'une culture dans la confrontation des groupes sociaux, voire de populations entières, telle est l'ambition de cette recherche. Il est évident qu'elle ne pourra opérer que par sondages, mais j'espère que la charpente solide de la problématique de base leur donnera tout leur relief.

Willem Frijhoff
Université Érasme de Rotterdam

* Texte de la communication présentée par W. F. à l'assemblée générale de la S.I.H.F.L.E.S., le 3 décembre 1988.

(11) W. Gobbers, Jean-Jacques Rousseau in Holland. Een studie naar de invloed van de mens en het werk (ca 1760-ca 1810), Gand, 1963.
(12) R. Darnton, L'aventure de l'Encyclopédie, 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières, Paris, 1982, pp. 417-418.